

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 19/06/2025

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, RULLIER et TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mmes SEGUIN, POUYOUNE-HORGUE

Excusé : Mr GRAGNON

Secrétaire : Mme CHAUSSADE

DÉLIBÉRATION N° 28 :

Remboursement plaque funéraire

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Monsieur le Maire présente aux conseillers la situation suivante :

Le 26 mai 2025, Mr MOULAT Philippe a adressé une réclamation à la Mairie ; en passant le rotofil, l'agent communal aurait détérioré une plaque funéraire. La plaque n'est pas réparable et l'administré doit la changer. Un devis a été fait pour ce remplacement ; il s'élève à 258.50 €. La responsabilité de la Mairie étant engagée, Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette somme.

Elle serait prélevée de l'article 623 du BP 2025.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,


Alain SANZ